

Kinshasa, le **31 OCT 2019****DIRECTION GENERALE**

N/Réf:0051/SNHC.DEXPRO/KBO/2019



*Frank, Gilbert,
Lévin
Zoholongo
pour disposition*

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Plan, Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC.
- Son excellence Monsieur le Ministre des Mines, Premier Vice-Président du Comité Exécutif de l'ITIE-RDC.
- Monsieur le Président du Conseil d'Administration de la SONAHYDROC SA.

(TOUS) à Kinshasa/Gombe.

A Madame le Coordonnateur ✓
National a.i. de l'ITIE-RDC
à Kinshasa/Gombe

Madame le Coordonnateur National a.i.

Concerne : Informations pour la production du Rapport Contextuel ITIE-RDC 2017-2018.-

Faisant suite à votre lettre n° 113/COORD/ITIE-RDC/ST/ML/2019 du 22 août 2019, nous vous prions de trouver ci-dessous, les éléments de réponse à votre demande d'informations pour la production du Rapport Contextuel ITIE-RDC 2017-2018 qui devra être publié au plus tard le 31 décembre 2019. *lg*

0) Les Etats Financiers audités exercices 2017 et 2018 :

Par voie électronique

1) Une description des règles et pratiques en vigueur régissant les droits de l'Entreprise à :

- Conserver les bénéfices non repartis,
 - Réinvestir les bénéfices dans les activités de l'Entreprise,
 - Solliciter des financements des activités par tiers.
- Rien à signaler

2) Une description des conditions attachées à la participation de votre Entreprise dans chaque partenariat :

Articles 15, alinéa 3 ; 16 et 17 de la nouvelle loi n° 15/012 du 1^{er} août 2015 portant régime général des hydrocarbures.

3) Le niveau de responsabilité en matière de couverture des dépenses engagées à différentes phases du cycle de projet développé en partenariat en particulier la hauteur de :

- Fonds propres entièrement payés,
 - Fonds propres libres,
 - Intérêts reportés.
- Rien à signaler

4) La nature et la hauteur des subventions reçues du Gouvernement (Central/Provincial).

- Rien à signaler

5) Les transferts financiers de votre Entreprise et le partenariat (JV) en 2017 et 2018.

- Rien à signaler

6) La Hauteur des prêts accordés à des industries extractives en 2017 et 2018.

- Rien à signaler

7) La Hauteur et nature des garanties accordés à des industries extractives en 2017 et 2018.

- Rien à signaler



8) La base de calcul de l'avance fiscale et les impôts couverts.

- Rien à signaler

9) La procédure suivie pour effectuer les éventuelles cessions d'actifs intervenues en 2017 et en 2018.

- Rien à signaler

10) Les actes d'engagement et les cahiers des charges définissant les responsabilités sociétales vis-à-vis des communautés locales affectées par les activités des projets.

- Rien à signaler

Nous vous prions d'agréer, Madame le Coordonnateur a.i l'assurance de ma considération distinguée.

Fait à Kinshasa, le

Le Directeur Général

Ir. Hubert MIYIMI MUWAWA